

# CERCLE CONCORDE : L'AUTRE AFFAIRE DU BANQUIER SUISSE

FINANCE | mercredi, 12 mars 2008 | par **Laurent Léger**

---

Le désormais fameux François Rouge est au coeur d'une autre affaire financière relative à la constitution d'une société de recherche médicale et industrielle. Un montage financier quelque peu hasardeux qui devrait lui valoir de recevoir du courrier à la prison des Baumettes, où il loge actuellement.

Le premier banquier suisse à dormir en prison, François Rouge, l'ex-patron de la Banque de patrimoines privés (BPP), associé au Corse Paul Lantiéri dans la gestion d'un cercle de jeux que la justice examine à la loupe, n'est pas un inconnu des palais de Justice. A Genève, là où les autorités se conduisent convenablement avec les banques, son nom avait été mêlé à une autre affaire financière, pour laquelle il avait été entendu comme simple témoin en 2005 par le juge Vincent Fournier.

Bien introduit dans sa douce ville, François Rouge, un ancien cadre de Merrill Lynch, fréquente le beau linge, des hommes clés du pétrole, des financiers de haut vol, le gratin de la Corsitude friquée. Pour faire clair, le dossier qui a alors conduit le banquier dans le cabinet d'un magistrat tourne autour de la constitution d'une société de recherche médicale et industrielle, Meditecnic, dont l'apport a été essentiellement fait par sa banque, la BPP, avec de l'argent d'origine inconnue. Cette société, dont l'activité se déroulait en partie aux Etats-Unis, a fait l'objet de déclarations chez le gendarme des marchés américains, la SEC. De l'apport initial de 9 millions de dollars, une belle partie se serait volatilisée, assure l'un des fondateurs de la boîte, Pierre Chamay. Ce dernier devait récupérer ses actions le 1er janvier 2002, mais n'a rien vu venir. Il estime avoir été escroqué et en réclame le remboursement, environ 6 millions d'euros. Que personne, bien évidemment, ne veut lui donner.

## Devant le juge, Rouge s'étonne

Enfin bon, l'enquête menée en Suisse dévoile quelques bizarreries du montage. « *C'était notre établissement qui détenait la majeure partie du capital action* », a confirmé François Rouge devant le juge le 9 mars 2005. Mais, pour donner ses titres à Pierre Chamay, qui réclamait ce qui selon lui, lui était dû, quelques conditions drastiques ont soudain apparues, explique le banquier : si l'on remet des actions à son propriétaire, il risque de les vendre. Or, « *il paraissait important que nous soyons tenus au courant* » pour éviter toute « *dilution implicite* ». Et puis, conditions en sus, les titres n'étaient pas vendables immédiatement et « *il fallait que la société réalise un bénéfice net (...) de 1 million de dollars* ». Et voilà Rouge qui s'étonne : « *Je trouve curieux que des années plus tard un juge pénal soit saisi de cette affaire dans la mesure où l'existence de cette condition était bien connue de tous les intéressés* ».

Le fonctionnement de Meditecnic, cette société dans laquelle la banque de Rouge était majoritaire pour le compte de diverses personnes, laissait visiblement à désirer. L'un des partenaires dans l'affaire est un proche du banquier, Riccardo Mortara, homme d'affaires multilatérales. Ce dernier fut longtemps un bon ami d'Alfred Sirven, l'ancienne éminence grise du groupe Elf, intervenant avec lui dans les tuyauteries financières les plus complexes... Également patron de la compagnie aérienne Sonneg (une compagnie qui a aussi vendu... des voitures), le Riccardo fait du business tous azimuts.

## Les hypothèses d'un comptable consciencieux

L'un de ses employés surveillait sa comptabilité et a témoigné devant le juge sur la holding, installée aux USA, et dont le commissaire aux comptes avait été emprisonné : « *J'ai rapidement signalé que Meditecnic n'était apparemment pas en règle aux Etats-Unis. (...) J'ai constaté sur Internet que l'évolution du cours était tout à fait anormale. En effet, le cours était apparemment dormant depuis longtemps, à savoir de mémoire en dessous du dollar, puis est soudainement monté à 12 dollars durant trois ou quatre mois, puis a de nouveau chuté à presque 0* ». Selon le comptable, il est probable qu'une manipulation de cours, permettant de réaliser quelques gains, ait boosté le cours de l'action... « *Peut-être pour rémunérer des employés ou des partenaires* », dit-il au juge. Cette vilaine hypothèse a eu un seul effet : « *M. Mortara m'a clairement demandé de ne plus s'occuper de ça (...). J'ai alors cessé mes recherches mais mes doutes subsistaient* ».

Le comptable - trop - consciencieux développe ensuite devant le magistrat quelques bizarreries relevées dans la gestion de comptes bancaires de sociétés off shore, avec l'encaissement par exemple d'une commission sur une vente de titres boursiers pour 10 millions de dollars. Rien que du très classique... Mais l'affaire pour laquelle

Rouge a été importuné par un juge suisse n'a pas conclu et a été classée. Avec l'affaire du Cercle Concorde, l'homme d'affaires selon lui lésé, Pierre Chamay, a retrouvé de la vigueur : il a fait porter un commandement de payer la somme à la Banque et, via le tribunal, se prépare à délivrer une demande de restitution des actions, aux Baumettes, la prison de Marseille, dernier domicile connu de François Rouge. Un courrier que le banquier n'est peut-être pas pressé d'ouvrir, avec de nouvelles procédures auxquelles il devra peut-être faire face.

**A lire ou relire dans Bakchich :**

Les aventures du banquier rouge

Cercle Concorde : Devedjan voit rouge ?